

# COMMENT DIAGNOSTIQUER ET TRAITER LA MÉRULE ?

## ► Le diagnostic

Il faut être vigilant et **surveiller les conditions favorables au développement de la mэрule**, principalement l'humidité, ainsi que les **détails évocateurs** (déformation de boiseries, apparition ou développement de taches au plafond ou au sol, présence de filaments ou de flocons blanc-gris, forte odeur de champignon, présence d'une poussière rouge ultra fine, etc.). Le recours à un **diagnostiqueur** est fortement recommandé.

## ► Le traitement

Compte tenu des dégâts de la mэрule, il est fortement recommandé de la traiter le plus rapidement possible. Cela implique de :

- supprimer la source d'humidité ;
- recréer une ventilation suffisante ;
- mettre à nu les maçonneries ;
- remplacer les bois atteints ;
- brûler les murs, broser ;
- traiter les murs avec un fongicide.

Le recours à une **entreprise de traitement certifiée en pathologie du bois** est, là aussi, fortement recommandé.



# LA MÉRULE

## UN RISQUE DE PÉRIL

MÉMO



# COMMENT ALERTER ET QUI CONTACTER ?

### Vous êtes locataire ou propriétaire

En cas de suspicion de présence de mэрule, vous devez en **informer votre mairie** qui pourra vous accompagner dans la démarche de diagnostic.



### Vous êtes acquéreur

Dès qu'il y a plus d'un cas de mэрule dans le périmètre d'une commune et après avis du conseil municipal, les services de l'État prennent un **arrêté de risque de mэрule**. Il est alors consultable en mairie.

Vous pouvez consulter l'ensemble des arrêtés préfectoraux du département sur le site de l'État dans l'Orne ([orne.gouv.fr](http://orne.gouv.fr)).

### Vous êtes une mairie

Lorsqu'un cas vous est signalé, vous devez en **informer la DDT61** (Direction départementale des territoires de l'Orne) à [ddt-shc-cda@orne.gouv.fr](mailto:ddt-shc-cda@orne.gouv.fr) et accompagner les particuliers dans leurs démarches et leurs prises de décision.

Lorsque plusieurs cas sont signalés sur votre commune, vous devez **faire délibérer votre conseil municipal** sur le périmètre de risque de mэрule, puis transmettre la délibération à la DDT61.

## QU'EST-CE QUE LA MÉRULE ?

La mérule, ou *Serpula incrassata*, est un champignon lignivore qui se nourrit plus particulièrement de bois humide.

Lorsqu'elle atteint un bâtiment, elle attaque sa structure jusqu'à menacer sa pérennité.



### ► Son aspect

Elle change de couleur selon son stade physiologique : la jeune mérule est blanche, puis elle adopte une teinte brunâtre ou rougeâtre à maturité. Elle peut aussi épouser différentes textures, selon son environnement :

- **cotonneuse et blanche** dans un environnement très humide et stagnant ;
- **filamenteuse et soyeuse**, argentée teintée de jaune et lilas, dans un environnement moins humide. Sous cette forme, les fils peuvent atteindre 10 cm de diamètre ;
- **ronde et visqueuse**.



### ► Les milieux favorables à la mérule

Pour que la mérule se développe, plusieurs conditions doivent être réunies :

- un taux d'**humidité** entre 20 et 40 % ;
- une **température** entre 19 et 30°C ;
- un espace **confiné, renfermé** et obscur, non-aéré ;
- une présence d'**ammoniaque**.

Si ces conditions sont rassemblées, la mérule peut se développer très rapidement : de 4 à 80 mm par jour. Plus l'atmosphère est confinée, plus vite elle grandit, pouvant finalement atteindre plus de huit mètres.



Même si les fondations n'ont pas d'infiltrations, la mérule peut attaquer du bois sec, car elle peut se nourrir de l'humidité contenue dans l'air ambiant.

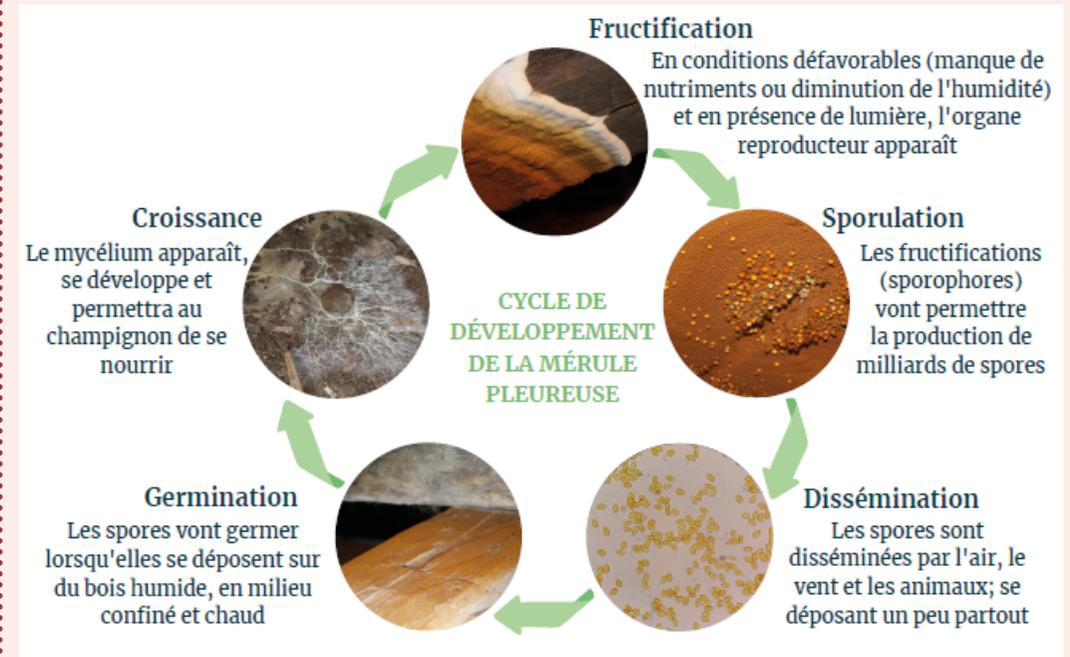
En général, les conditions propices au développement de la mérule sont :

- les **vides sanitaires et les caves** ;
- les **maisons anciennes, humides** ; ayant une mauvaise ventilation, et/ou dont le sol est en terre ;
- les **combles pas ou peu aérés** ;
- à proximité d'une **fuite d'eau**, d'une **fissure de cheminée ou de tuiles**, de fenêtres en mauvais état, modifiées voire déplacées, et sans adaptation de la ventilation.

### ► Son mode de propagation

La mérule se déplace **par voie aérienne**, via des spores qui utiliseront le vent, l'homme, les animaux comme vecteurs pour pénétrer dans les bâtiments. Elle est capable de traverser la maçonnerie et a la capacité de transporter de l'eau, ce qui permet au champignon de se propager progressivement à des pièces de bois a priori saines, augmentant ainsi le taux d'humidité dans une pièce.

Une fois entrée, elle se propagera dans les plinthes et les cloisons, sous les revêtements de sol et dans les plafonds où elle attendra les conditions pour se développer. **Une seule spore sur du bois mouillé et dans des conditions propices peut coloniser tout un bâtiment.** Les spores peuvent rester viables pendant plus de 20 ans.



Sous ou au-delà des conditions optimales, la mérule ne meurt pas mais entre en **dormance**, pour se réveiller dès que les conditions propices seront réunies. Elle peut ainsi rester en dormance pendant près de 10 ans.

